



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 4
Absents excusés : 6

Date de convocation : 16 septembre 2022

Étaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : Mme Charlotte BECKER a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON a donné procuration à Mme Karine WEBER ; M. Damien FANCELLO a donné procuration à M. Raymond BECKER ; Mme Pauline GUILBERT ; Mme Catherine LECUYER a donné procuration à Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Dominique WEYANT.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 27 juin 2022.

Mme Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. LANCEMENT APPEL D'OFFRES DE LA CRÉATION D'UN PARKING ET D'UNE PLAINE DE JEUX MULTIGÉNÉRATIONNELLE – ZONE DU FOURNIL
2. VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (F.S.L.)
3. ENCAISSEMENT DE CHÈQUES – PARTICIPATION SORTIE DES AÎNÉS
4. ADHÉSION ET MISE EN PLACE DU SERVICE PAYFIP
5. REMBOURSEMENT LOCATION DE LA SALLE ALBERT BOURSON
6. SUBVENTION POMPIERS
7. SUBVENTIONS ACHAT VÉLO
8. SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR LES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

POINT 1 : LANCEMENT APPEL D'OFFRES DE LA CRÉATION D'UN PARKING ET D'UNE PLAINE DE JEUX MULTIGÉNÉRATIONNELLE – ZONE DU FOURNIL

VU le Code de la Commande Publique ;

VU l'article L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que « lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L. 2122-22 », la délibération du Conseil Municipal chargeant Le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de la création d'un parking et d'une plaine de jeux multigénérationnelle.

Article 1^{er} - Le montant prévisionnel du marché

Madame Le Maire indique que le coût estimatif prévisionnel des différents marchés est estimé à 380 057,00 € HT réparti comme suit :

- Maîtrise d'œuvre : 19 850,00 € HT, comprenant l'APS, APD, DCE, l'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT), la réalisation des travaux (VISA, DET, AOR).
- Travaux et fournitures des jeux : 360 207,00€ HT

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif au chapitre 23 opération n° 2101.

Article 2 - Procédure envisagée

Madame Le Maire précise que la procédure utilisée pour l'ensemble des consultations nécessaires à la réalisation de ce projet sera la procédure adaptée conformément à l'article R 2123-1 du Code de la commande publique.

Article 3 - Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'autoriser** Madame Le Maire à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus ;
- **d'autoriser** Madame Le Maire à solliciter auprès des cofinanceurs potentiels, toutes subventions relatives aux opérations ;
- **d'autoriser** Madame Le Maire, ou son représentant, à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Point 2 : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (F.S.L.)

Le Conseil Départemental de la Moselle sollicite chaque année les Communes pour une participation financière au F.S.L. Ce fonds permet d'accorder des aides financières aux personnes de la Commune qui se trouvent momentanément dans l'impossibilité de payer des factures liées au logement (loyer, énergies, assurance locative...).

Les aides sont attribuées en commission par les services du Conseil Départemental sur présentation des dossiers par les travailleurs sociaux (Centre Moselle Solidarité, Union Départementale des Associations Familiales et Centres Communaux d'Action Sociale).

La cotisation proposée par le Conseil Départemental est de 0,30 € par habitant. Cette cotisation représenterait : 316,20 €.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement de cette participation au fonds de solidarité lié au logement de la Moselle ;
- de l'autoriser à signer la convention relative à cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le versement de cette participation au Fonds de Solidarité Logement de la Moselle
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative à cette subvention

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Point 3 : ENCAISSEMENT DE CHÈQUES – PARTICIPATION SORTIE DES AÎNÉS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Mme le Maire à encaisser les chèques de participation pour la sortie des aînés à Verdun pour un montant total de 680,00 € (40 € x 17 personnes).

La Mairie prend en charge la différence soit un montant de 200,00 €.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Point 4 : ADHÉSION ET MISE EN PLACE DU SERVICE PAYFIP

Les collectivités territoriales doivent proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PayFip fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

L'offre de paiement en ligne PayFip est une offre packagée qui, outre le paiement par carte bancaire, propose le prélèvement SEPA non récurrent (prélèvement ponctuel unique). Les deux moyens de paiement sont indissociables et ce sont les usagers qui choisissent, librement et sans frais, de payer par carte bancaire ou par prélèvement SEPA.

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier. Il est à noter que la DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement CB et aux frais des rejets de prélèvement et seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe aux collectivités adhérentes.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif PayFip à compter du 1^{er} octobre 2022 et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement des services PayFip Titre, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le principe du paiement en ligne des titres de recettes.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adhésion à PayFip et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Point 5 : REMBOURSEMENT LOCATION DE LA SALLE ALBERT BOURSON

Madame le Maire a dû procéder à l'annulation de certaines réservations.

Sont concernés :

- M. Aured TALEB, remboursement de la caution de 216,00 € pour la location de la salle Albert Bourson pour le mois de mars 2022.
- Mme Cécile VINOT, remboursement de la caution de 390,00 € pour la location de la salle Albert Bourson pour le mois de mai 2023

Sur rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

- de procéder au remboursement des sommes respectives susmentionnées.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Point 6 : SUBVENTION POMPIERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer la subvention suivante :

Associations	DEMANDE	Vote du CM
Amicale des Sapeurs-Pompiers	353,94 euros	353,94 euros

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Point 7 : SUBVENTIONS ACHAT VÉLO

Vu la politique environnementale de la Commune ;

Vu la délibération du 1^{er} mars 2021 octroyant une subvention d'aide à l'achat de vélo ;

Considérant les demandes de subvention :

- M. Alexandre CORDEBAR

Nature et montant de l'achat : vélo à assistance électrique : 2 328,90 euros

Subvention octroyée par la commune pour le projet : 300,00 €

- Mme Elvire ECKLY

Nature et montant de l'achat : vélo à assistance électrique : 899,99 euros

Subvention octroyée par la commune pour le projet : 300,00 €

- Mme Claude FORFERT

Nature et montant de l'achat : vélo à assistance électrique : 2 598,00 euros

Subvention octroyée par la commune pour le projet : 300,00 €

- M. Christian FORFERT

Nature et montant de l'achat : vélo à assistance électrique : 2 598,00 euros

Subvention octroyée par la commune pour le projet : 300,00 €

- Mme Christine LEFEVRE

Nature et montant de l'achat : vélo à assistance électrique : 599,99 euros

Subvention octroyée par la commune pour le projet : 300,00 €

- M. Philippe LEROY

Nature et montant de l'achat : vélo à assistance électrique : 3 386,38 euros

Subvention octroyée par la commune pour le projet : 300,00 €

VOTES :

12 POUR

1 ABSTENTION

Point 8 : SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR LES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

L'instruction budgétaire M14 applicable au 1^{er} janvier 2006, modifie les règles relatives aux subventions octroyées aux particuliers pour l'aide forfaitaire aux travaux. Il convient de délibérer en stipulant le nom des particuliers, le montant des travaux ainsi que l'intitulé des travaux effectués.

- M. Bernard WATIEZ

Nature et montant des travaux : remplacement des menuiseries extérieures : 9 334,66 euros

Subvention octroyée par la commune pour le projet : 1 000,00 €

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE - CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR

- M. Jean-Claude SEINGRY

Nature et montant des travaux : remplacement des menuiseries extérieures : 17 800,00 euros
Subvention octroyée par la commune pour le projet : 1 000,00 €

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Madame le Maire,
Nathalie ROUSSEAU

